



Montpellier, le 18 JUIN 2020

Madame [REDACTED]  
La Quadrature du Net

[jg@laquadrature.net](mailto:jg@laquadrature.net)

**N/Réf.** : CF/APV/BD/ER/EL n°2020-46

**Affaire suivie par** : Elisabeth Léotard

**Tél** : 04 67 13 73 91

**Objet** : Demande de documents administratifs

Madame,

En réponse à votre mail reçu le 7 février 2020 par lequel vous demandiez communication de documents administratifs relatifs à l'Observatoire de la Tranquillité Publique, je vous prie de trouver ci-joint en version dématérialisée :

- La Convention passée avec la DDSP pour l'échange de données
- Le Marché 6B0014 – CCTP – Sureté Globale
- Le Procès-verbal de vérification d'aptitude entre la Ville et la Sureté Globale
- La désignation d'un délégué à la Protection des données
- Le règlement intérieur du CLSPD daté du 11/12/2007 signé par le Procureur, le Préfet et le Maire définissant le rôle de l'observatoire (art.4-05)

S'agissant du logiciel ORUS, la ville ne dispose pas de ce logiciel ni de son accès, celui-ci est utilisé uniquement par la DDSP.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur Général des Services**

  
**Christian FINA**